

Vu la lettre de démission de M. PARMENTIER Christophe des fonctions de 5e adjoint au maire ; de la responsabilité de la commission ECOLE/CANTINE/ENFANCE/ CMJ ; en date du 26 septembre 2021, adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 11 octobre 2021 ;

Monsieur ESNAULT 1^{er} adjoint au Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. PARMENTIER Christophe, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

M ESNAULT DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020 ;
- 2) sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
 - il n'y aura pas de changement dans l'avancement du rang des adjoints, celui-ci étant en dernière position, à savoir le 5^e rang., (art. L2122-10 du CGCT)
- 3) pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, DECIDE, par 19 voix POUR et 0 voix CONTRE,

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à cinq ;
- de confirmer le 5^e rang pour le nouvel adjoint entrant.

Monsieur ESNAULT rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme PLANCHON Anne-France a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mmes FOUGERAY Sandrine et LE BRETON Carole.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour du scrutin Sous la présidence de M. ESNAULT Raymond 1^{er} adjoint au Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	19
e) Majorité absolue :	10

Une seule candidature a été déposée, il s'agit du candidat M LARDON Damien

Monsieur LARDON Damien ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^e Adjoint de la commission ECOLE/CANTINE/ENFANCE/ CMJ et a été immédiatement installé.

1.2 INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Vu la délibération n°18-2020 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes ;

Considérant l'élection du nouvel adjoint au 5^{ème} rang du tableau des adjoints ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Considérant que le nouvel adjoint prendra la responsabilité de la commission ECOLE/CANTINE/ENFANCE/ CMJ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat :
que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire ;

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Après délibération, le conseil municipal modifie comme suit la composition des commissions communales :

ECOLE/CANTINE/ENFANCE/ CMJ

Siéger au sein du Conseil d'Ecole (instituteurs + parents d'élèves), Siéger au sein du Comité de Cantine (gestionnaires + parents d'élèves), Traiter des affaires se rapportant d'une manière générale à l'école, travaux d'entretien école et cantine, achat petit matériel inférieur à 400€

Vice-Président : M LARDON Damien

Membres : Mme GARNIER-JEANDEL Sonia, Mme LE BRETON Carole, Mme RAGOT Christelle, M LE BOUCHER Franck.

SERVICE AU PUBLIC MEDICAL ET JEUNESSE / CMJ

Traiter des affaires se rapportant d'une manière générale à la périscolaire, contrat enfance jeunesse, au contrat médical, élaboration du projet MFS et suivi de celui-ci.

Vice-Président : Mme PLANCHON Anne-France.

Membres : Mme GARNIER Christelle, M LARDON Damien, Mme LE BRETON Carole, Mme POITOU Céline, Mme FOUGERAY Sandrine.

BATIMENT COMMUNAUX / CONSTRUCTION / RESTAURATION ET ENTRETIENS

Recensement des travaux, élaboration, descriptif des devis et suivi des travaux, état des lieux des logements communaux en location.

Vice-Président : M MARAIS Jean-Claude

Membres : M CISSE Emmanuel, Mme GARNIER Christelle, Mme GARNIER-JEANDEL ; M LE BOUCHER Franck.

INFORMATIONS

MESNAULT informe l'assemblée que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 08 novembre 2021, la commission des finances est reportée au 22 novembre 2021

Concernant la commission **VOIRIE / URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**, Monsieur GUILLIN Benoît aura délégation sur l'assainissement, il ne pourra percevoir d'indemnité durant le mandat en cours.

Séance levée à 21h
Le Maire,
Jean-Paul HUBERT